

Doit être posté au plus  
tard le 15 septembre 2010,  
le cachet de la poste  
faisant foi

NovaGold Resources Inc. Securities Litigation,  
c/o The Garden City Group, Inc.  
PO Box 9299  
Dublin, OH 43017-4699  
1 (866) 887-1306



Numéro de  
réclamation :

Numéro de contrôle :

## PREUVE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE

VOUS DEVEZ COMPLÉTER CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE 2010 POUR AVOIR DROIT À UNE PART DU RÈGLEMENT DE 28 MILLIONS CAD.

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	<u>N° DE PAGE</u>
SECTION A – INFORMATIONS RELATIVES AU RÉCLAMANT .....	2
SECTION B – LISTE DES OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE NOVAGOLD COTÉES SUR L'AMERICAN STOCK EXCHANGE (« AMEX ») .....	3
SECTION C – LISTE DES OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE NOVAGOLD COTÉES SUR LE TORONTO STOCK EXCHANGE (« TSX ») .....	4
SECTION D – QUITTANCE ET SIGNATURE .....	5



## SECTION A – INFORMATIONS RELATIVES AU RÉCLAMANT

**Nom(s) du réclamant :**

**Numéro de compte :** (facultatif)

**Quatre derniers chiffre du numéro d'assurance sociale/numéro d'identification de contribuable :**

**Nom de la personne que vous souhaiteriez que l'Administrateur des réclamations contacte à propos de cette Réclamation**

(si différent du ou des noms du Réclamant indiqués ci-dessus) :

**Coordonnées du Réclamant ou de son représentant :**

L'Administrateur des réclamations utilisera ces informations pour toute communication relative à cette Réclamation (y compris l'envoi du chèque, si vous êtes admissible à un paiement). En cas de changement de ces informations, vous DEVEZ notifier l'Administrateur des réclamations par écrit, à l'adresse ci-dessus.

**Adresse :**



**Ville :**

**Province et code postal :**

**Pays :**

**Numéro de téléphone (jour) :**

**Numéro de téléphone (soir) :**

**Adresse courriel :**

(EN LETTRES  
D'IMPRIMERIE  
UNIQUEMENT)

*(L'adresse courriel n'est pas obligatoire mais, si vous la communiquez, vous autorisez l'Administrateur des réclamations à l'utiliser pour vous envoyer des informations relatives à cette réclamation.)*

**AVIS RELATIF AUX FICHIERS ÉLECTRONIQUES :** Les réclamations comportant au moins 50 opérations, ou portant sur au moins 10 comptes différents doivent être soumises électroniquement et dans le format requis. Pour obtenir les exigences en matière de dépôt électronique et la mise en page des fichiers, veuillez visiter le site Web à l'adresse [www.gardencitygroup.com](http://www.gardencitygroup.com) ou envoyer un courriel à l'Administrateur des réclamations à l'adresse [eClaim@gardencitygroup.com](mailto:eClaim@gardencitygroup.com). Aucun fichier électronique ne sera considéré avoir été correctement soumis en l'absence d'un courriel envoyé par l'Administrateur des réclamations après traitement de votre fichier comportant vos numéros de réclamations et les informations relatives à vos comptes respectifs. Ne présumez pas que votre fichier a été reçu ou traité tant que vous n'avez pas reçu ce courriel. Si vous ne recevez pas un tel courriel dans les 10 jours qui suivent votre soumission, nous vous recommandons de contacter le service des dépôts électroniques à l'adresse [eClaim@gardencitygroup.com](mailto:eClaim@gardencitygroup.com) pour demander des informations à propos de votre fichier et confirmer sa réception.


**SECTION B – LISTE DES OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE NOVAGOLD EFFECTUÉES SUR L'AMEX**

1. **NOMBRE INITIAL D' ACTIONS DÉTENUES** : Nombre d'actions ordinaires de NovaGold détenues à l'ouverture des négociations, le **25 octobre 2005** (Si aucune, inscrire « zéro » ou « 0 ») (avec pièces à l'appui si le chiffre est supérieur à zéro).

2. **ACHATS/ACQUISITIONS** : Énumérez (dans l'ordre chronologique) tous les achats/acquisitions d'actions ordinaires de NovaGold effectués à compter du **25 octobre 2005** jusque et y compris le **16 janvier 2008** (avec pièces à l'appui).

Date(s) d'achat/d'acquisition (dans l'ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'actions ordinaires achetées/acquises	Prix d'achat/d'acquisition par action	Prix d'achat total (commissions, taxes de transaction ou autres frais exclus)
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,

3. **ACHATS** : Veuillez indiquer le nombre d'actions ordinaires de NovaGold achetées entre le **16 janvier 2008 et le 14 avril 2008**, inclus.

4. **VENTES** : Énumérez (dans l'ordre chronologique) toutes les ventes d'actions ordinaires de NovaGold effectuées à compter du **25 octobre 2005** jusque et y compris le **14 avril 2008** (avec pièces à l'appui).

Date(s) de vente (dans l'ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'actions ordinaires vendues	Prix de vente par action	Prix de vente total (commissions, taxes de transaction ou autres frais exclus)
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,

5. **NOMBRE FINAL D' ACTIONS DÉTENUES** : Nombre d'actions ordinaires de NovaGold détenues à la clôture des négociations, le **14 avril 2008** (Si aucune, inscrire « zéro » ou « 0 ») (avec pièces à l'appui si le chiffre est supérieur à zéro).

**SI VOUS MANQUEZ DE PLACE POUR ÉNUMÉRER VOS OPÉRATIONS, VOUS DEVEZ PHOTOCOPIER  
CETTE PAGE ET COCHER CETTE CASE   
SI VOUS NE COCHEZ PAS CETTE CASE, LES PAGES SUPPLÉMENTAIRES NE SERONT PAS EXAMINÉES**


**SECTION C – LISTE DES OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES DE NOVAGOLD EFFECTUÉES SUR LE TSX**

1. **NOMBRE INITIAL D' ACTIONS DÉTENUES** : Nombre d'actions ordinaires de NovaGold détenues à l'ouverture des négociations, le **25 octobre 2005** (Si aucune, inscrire « zéro » ou « 0 ») (avec pièces à l'appui si le chiffre est supérieur à zéro).

2. **ACHATS/ACQUISITIONS** : Énumérez (dans l'ordre chronologique) tous les achats/acquisitions d'actions ordinaires de NovaGold effectués à compter du **25 octobre 2005** jusqu'et y compris le **16 janvier 2008** (avec pièces à l'appui).

Date(s) d'achat/d'acquisition (dans l'ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'actions ordinaires achetées/acquises	Prix d'achat/d'acquisition par action	Prix d'achat total (commissions, taxes de transaction ou autres frais exclus)
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,

3. **ACHATS** : Veuillez indiquer le nombre d'actions ordinaires de NovaGold achetées entre le **16 janvier 2008 et le 14 avril 2008**, inclus.

4. **VENTES** : Énumérez (dans l'ordre chronologique) toutes les ventes d'actions ordinaires de NovaGold effectuées à compter du **25 octobre 2005** jusqu'et y compris le **14 avril 2008** (avec pièces à l'appui).

Date(s) de vente (dans l'ordre chronologique) (mois/jour/année)	Nombre d'actions ordinaires vendues	Prix de vente par action	Prix de vente total (commissions, taxes de transaction ou autres frais exclus)
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,
/ /		\$ ,	\$ ,

5. **NOMBRE FINAL D' ACTIONS DÉTENUES** : Nombre d'actions ordinaires de NovaGold détenues à la clôture des négociations, le **14 avril 2008** (Si aucune, inscrire « zéro » ou « 0 ») (avec pièces à l'appui si le chiffre est supérieur à zéro).

**SI VOUS MANQUEZ DE PLACE POUR ÉNUMÉRER VOS OPÉRATIONS, VOUS DEVEZ PHOTOCOPIER  
CETTE PAGE ET COCHER CETTE CASE   
SI VOUS NE COCHEZ PAS CETTE CASE, LES PAGES SUPPLÉMENTAIRES NE SERONT PAS EXAMINÉES**



## SECTION D – QUITTANCE ET SIGNATURE

1. Par les présentes, je reconnais (nous reconnaissons) avoir reçu le paiement total et intégral des Réclamations réglées et, par les présentes, règle, décharge et donne (régions, déchargeons et donnons) quittance intégralement, finalement et définitivement à chacune des Parties quittancées, selon la définition de ces termes et des termes qui y sont afférents dans l'Avis joint.

L'expression « Réclamations réglées » désigne la totalité des réclamations, droits, causes d'actions, préjudices ou responsabilités de toute sorte, nature et caractère fondés sur la loi, l'équité ou toute autre base, y compris les Réclamations connues et inconnues, qui ont été, auraient pu ou pourraient être invoquées devant un tribunal, quel qu'il soit, par les Membres du groupe à l'encontre de toute Partie quittancée, en vertu de dispositions législatives ou de common law ou de toute autre loi, règle ou réglementation locales, provinciales, d'État ou fédérales des États-Unis ou du Canada, fondées sur, découlant de ou en rapport avec tout acte, fait, opération, événement, déclaration, allégation ou omission allégués dans le cadre des Actions.

L'expression « Parties quittancées » désigne Carl Gagnier, Gregory S. Johnson, Joseph R. Piekenbrock, Elaine M. Sanders, Douglas Nicholson, les Défendeurs, ainsi que leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, dirigeants, directeurs, employés, associés gérants, associés passifs ou sociétés en nom collectif ou en commandite simple, fondations, fiducies, mandants, fiduciaires, avocats, auditeurs, comptables, banquiers d'affaires, consultants, placeurs pour compte, assureurs, coassureurs, héritiers, liquidateur de la succession, administrateurs, prédécesseurs, successeurs et ayants droit actuels ou passés.

L'expression « Réclamations inconnues » désigne toute Réclamation réglée dont tout Demandeur principal américain, Demandeur canadien ou Membres du groupe n'a pas connaissance ou ne suspecte pas l'existence en sa faveur à la Date d'effet et toute Réclamation réglée des Défendeurs dont tout Défendeur n'a pas connaissance ou ne suspecte pas l'existence en sa faveur à la Date d'effet, et qui, si elle était connue aurait pu affecter les décisions quant au Règlement et aux quittances des présentes. Quant à toute Réclamation réglée et Réclamation réglée des défendeurs, les parties stipulent et conviennent qu'à la Date d'effet le Demandeur principal américain, les Demandeurs canadiens et les Défendeurs devront expressément renoncer, et chaque Membre du groupe doit être réputé avoir renoncé, et par l'effet des Jugements doit avoir expressément renoncé, à toutes les dispositions, tous les droits et avantages conférés par toute loi de tout État, province ou territoire des États-Unis ou du Canada, ou tout principe de common law ou par toute autre source de droit, qui dispose qu'une quittance générale ne s'applique pas aux réclamations dont le créancier ou le renonciateur ne connaît pas ou ne soupçonne pas l'existence en sa faveur au moment de la signature de la quittance, qui, si elles avaient été connues, pourraient avoir une incidence importante sur leurs règlement et quittance accordés aux personnes physiques ou morales, y compris toute disposition, tout droit ou avantage en vertu de l'article 1542 du Code civil de la Californie qui dispose :

Une quittance générale ne s'applique pas aux réclamations dont le créancier ne connaît pas ou ne soupçonne pas l'existence en sa faveur au moment de la signature de la quittance, qui, si elles étaient connues de lui, pourraient avoir une incidence importante sur le règlement de celui-ci avec le débiteur.

Le Demandeur principal américain, les Demandeurs canadiens et les Membres du groupe peuvent par la suite découvrir des faits supplémentaires ou différents de ceux qu'ils connaissent ou pensent être exacts quant à la question des Réclamations réglées. Toutefois, le Demandeur principal américain et les Demandeurs canadiens doivent expressément, intégralement, finalement et définitivement régler et donner quittance, et chaque Membre du groupe, à la Date d'effet, doit être réputé avoir et, par l'effet des Jugements, doit avoir intégralement, finalement et définitivement réglé et donné quittance de toute Réclamation réglée. Le Demandeur principal américain, les Demandeurs canadiens et les Défendeurs reconnaissent, et les Membres du groupe, par l'effet de la loi, doivent être réputés avoir reconnu que l'inclusion des « Réclamations inconnues » dans la définition des Réclamations réglées et des Réclamations réglées des défendeurs a fait l'objet de négociations distinctes et qu'elle constitue un élément essentiel du Règlement.

2. Cette quittance n'aura aucun effet à moins et jusqu'à ce que le Tribunal approuve le Règlement et que la Date d'effet (telle que définie dans l'Accord de règlement) survienne.

3. Par les présentes, je garantis et déclare (nous garantissons et déclarons) ne pas avoir cédé ou transféré ou prétendu céder ou transférer, volontairement ou involontairement, toute question faisant l'objet de la quittance en application de cette quittance ou de toute autre partie ou portion de celle-ci.

4. Par les présentes, je garantis et déclare (nous garantissons et déclarons) que j'ai (nous avons) inclus les informations relatives à tous mes (nos) achats, acquisitions, ventes et autres opérations sur des actions ordinaires de NovaGold effectués pendant la Période visée par le recours, et le nombre d'actions ordinaires de NovaGold que je détenais (nous détenions) au début des négociations, le 25 octobre 2005, et à la clôture des négociations, le 14 avril 2008.

5. Par les présentes, je garantis et déclare (nous garantissons et déclarons) que je ne suis pas (nous ne sommes pas) une Personne exclue, telle que définie par les présentes et dans l'Avis.

Si j'ai (nous avons) acheté des actions ordinaires de NovaGold à la fois sur l'AMEX et le TSX ou si je réside (nous résidons) au Canada et j'ai (nous avons) acheté des actions ordinaires de NovaGold sur l'AMEX, je fais (nous faisons) le choix suivant afin de déterminer le tribunal compétent pour connaître de ma (notre) réclamation (à défaut de sélection, le Tribunal américain sera compétent) :

Tribunal américain      **ou**       Cour de l'Ontario      **ou**       Cour de la Colombie-Britannique  
(uniquement pour les résidents de la Colombie-Britannique)

Si j'ai (nous avons) acheté des actions à la fois sur l'AMEX et sur le TSX, je choisis (nous choisissons) la devise suivante dans l'éventualité où j'aurais (nous aurions) droit à une distribution du Fond de règlement net (à défaut de sélection, tout paiement sera effectué en dollars canadiens) :

Dollars américains      **ou**       Dollars canadiens

Je certifie (nous certifions), comme déclaré sous serment en vertu des lois du Canada ou déclaré sous peine de parjure en vertu de l'article 1746 du chapitre 28 du Code des États-Unis et des lois des États-Unis, le cas échéant, que les informations qui précèdent, fournies par le soussigné (les soussignés), sont fidèles et exactes.

Signé ce \_\_\_\_\_ jours de \_\_\_\_\_, 20\_\_ à \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_  
(Ville) (État/comté/province)

\_\_\_\_\_  
(Signez ici)

\_\_\_\_\_  
(Tapez ou inscrivez votre nom en lettres d'imprimerie ici)

\_\_\_\_\_  
(Propriétaire conjoint, signez ici)

\_\_\_\_\_  
(Propriétaire conjoint, tapez ou inscrivez votre nom en lettres d'imprimerie ici)

\_\_\_\_\_  
(Qualité des signataires, *par exemple* acheteur véritable, liquidateur de succession ou administrateur)



## AIDE MÉMOIRE

1. Veuillez signer la section Quittance du formulaire de Preuve de réclamation.
2. Si cette réclamation est présentée pour le compte de réclamants conjoints, les deux réclamants doivent signer.
3. N'oubliez pas de joindre les documents justificatifs.
4. N'ENVOYEZ AUCUN ORIGINAL DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.
5. Conservez une copie de votre formulaire de Preuve de réclamation et quittance et de tous les documents soumis
6. L'Administrateur des réclamations accusera réception de votre Preuve de réclamation et quittance par courrier, dans un délai de 30 jours. Votre réclamation n'est pas réputée avoir été déposée tant que vous n'avez pas reçu un d'accusé de réception. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans un délai de 30 jours, veuillez appeler l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais suivant : **1 (866) 887-1306**.
7. Si vous déménagez, veuillez nous aviser de votre changement d'adresse.
8. **N'utilisez pas de surligneur sur le formulaire de Preuve de réclamation et quittance ou les documents justificatifs.**

LA PRÉSENTE PREUVE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE POSTÉE AU PLUS TARD LE **15 SEPTEMBRE 2010**, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI, À L'ADRESSE SUIVANTE :

**NovaGold Resources Inc. Securities Litigation  
c/o The Garden City Group, Inc.  
PO Box 9299  
Dublin, OH 43017-4699**